



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2018 a été voté le 29 mars 2018 par le conseil municipal.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès des financeurs : Etat, Conseil Départemental, Région, ..., chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Les budgets primitifs 2018 sont présentés avec reprise des résultats de l'exercice 2017.

1 - BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Elle s'équilibre en 2018 à : 1 393 903.76 €.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions ou/et participations.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux et de la voirie, les achats de matières premières et de fournitures, les salaires du personnel municipal, les frais de fonctionnement des services (écoles, camping, équipements sportifs...) les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES par Chapitre

	BP + DM 2017	BP 2018
011 Charges à caractère général	393 715.00	431 760.00
012 Charges de personnel	457 650.00	445 450.00
014 Atténuations de produits	53 654.00	54 286.00
022 Dépenses imprévues Fonct	6 235.99	4 340.76
023 Virement à la sect° d'investis.	318 142.00	160 000.00
042 Opérations d'ordre entre section	22 019.00	24 275.00
65 Autres charges gestion courante	209 432.00	208 132.00
66 Charges financières	75 197.00	69 540.00
67 Charges exceptionnelles	120.00	120.00
Total DEPENSES	1 536 164.99	1 397 903.76

Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments et de la voirie communale, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les contrats de maintenance ...

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel,

Chapitre 014 - Atténuations de produits :

Il s'agit du reversement sur des fonds nationaux de garantie individuelle de ressources (FNGIR) et des fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.

Chapitre 042 retrace les opérations d'ordre entre section et notamment les dotations relatives aux amortissements des fonds de concours.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre prévoit : le contingent du service incendie (40 332 € pour 2018), les contributions aux Syndicats intercommunaux, le versement des indemnités des élus, les subventions de fonctionnement aux associations, au CCAS, contrat d'association avec l'OGEC, les contributions eaux pluviales versées au budget assainissement.

Chapitre 66 - Intérêts de la dette :

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement :
Cette somme contribue à l'autofinancement de la section investissement à hauteur de 160 000 €.

Les recettes de fonctionnement se décomposent comme suit :

FONCTIONNEMENT

	BP + DM 2017	BP 2018
RECETTES par Chapitre		
002 Excédent antérieur reporté Fonc	249 938.99	136 174.76
013 Atténuations de charges	13 000.00	13 000.00
042 Opérations d'ordre entre section	35 000.00	20 000.00
70 Produits des services	41 193.00	61 883.00
73 Impôts et taxes	701 959.00	712 448.00
74 Dotations et participations	350 064.00	311 898.00
75 Autres produits gestion courante	140 000.00	142 000.00
76 Produits financiers		
77 Produits exceptionnels	5 010.00	500.00
Total RECETTES	1 536 164.99	1 397 903.76

Chapitre 013 : Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel.

Chapitre 42 : Il retrace notamment les travaux en régie effectués par les agents communaux.

Chapitre 70 : Il concerne les produits des services et des ventes diverses.

Les recettes enregistrées dans ce chapitre sont les redevances pour le périscolaire, les redevances d'occupation du domaine public, par les remboursements effectués par le service assainissement, les concessions dans les cimetières.

Chapitre 73 : Il concerne les impôts et taxes ainsi que les droits de place. Les taux d'imposition de la commune seront identiques à ceux de 2017

Chapitre 74 : Il comprend les différentes dotations et participation (DGF, Dotation de solidarité rurale, compensation des impôts locaux).

Chapitre 77 : Il correspond aux remboursements de sinistres par les assurances.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2018 sans modification par rapport des taux par rapport à ceux 2017 :

. Taxe d'habitation	13.52 %
. Taxe foncière sur le bâti	8.91 %
. Taxe foncière sur le non bâti	30.01 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 452 148 €

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat (DGF : forfaitaire, « bourg centre » et péréquation) étant non connues à ce jour la prévision inscrite est : 250 000 €.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

La section d'investissement s'établit à 2 124 700.77 € (reports antérieurs inclus) s'équilibrant ainsi en dépenses et en recettes

INVESTISSEMENT

DEPENSES par Chapitre

	BP +DM 2017	RAR+BP 18
001 Solde d'exécution d'inv. Reporté		34 003.77
020 Dépenses imprévues Invest	1 352.00	2 733.00
040 Opérations d'ordre entre section	35 000.00	20 000.00
041 Opérations patrimoniales		
10 Dotations Fonds divers Réserves		
13 Subventions d'investissement	867.00	
16 Remboursement d'emprunts	186 750.00	183 472.00
20 Immobilisations incorporelles	18 200.00	11 960.00
204 Subventions d'équipement versées	85 278.00	135 395.00
21 Immobilisations corporelles	262 629.71	231 362.00
23 Immobilisations en cours	1 426 726.00	1 505 775.00
Total DEPENSES	2 016 802.71	2 124 700.77

RECETTES par Chapitre

	BP +DM 2017	RAR+BP 18
001 Solde d'exécution d'inv. reporté	271 658.71	
021 Virement de la section de fonct.	318 142.00	160 000.00
024 Produits des cessions	8 195.00	7 795.00
040 Opérations d'ordre entre section	22 019.00	24 275.00
041 Opérations patrimoniales		

10	Dotations Fonds divers Réserves	67 800.00	410 373.77
13	Subventions d'investissement	706 988.00	647 257.00
16	Emprunts et dettes assimilées	622 000.00	875 000.00
21	Immobilisations corporelles		
23	Immobilisations en cours		
27	Autres immos financières		
Total	RECETTES	2 016 802.71	2 124 700.77

c) Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

- Elaboration PLU et AVAP : 8 960.00 €
- Travaux Ateliers Pralong : 16 602 €
- Travaux Maison à colombages : 100 000 €
- Travaux accessibilité : 47 020 €
- Travaux Salle Jean du Crozet : 38 600 €
- Travaux voirie 2016 : 115 400 €
- Travaux camping : 2 000 €
- Aménagement zone de Pralong : 270 000 €
- Travaux aménagement abords Maison de Santé : 255 191 €
- Travaux voirie 2017 : 6 489 €
- Travaux Maison des Associations : 310 000 €
- Travaux aménagement city park : 68 000 €
- Travaux aménagement parc groupe scolaire : 8 000 €
- Travaux Chapelle de la Madeleine : 262 900 €
- Travaux voirie 2018 : 82 500 €...

d) Les recettes d'investissement

La section d'investissement est financé par le résultat de fonctionnement, le virement de la section d'investissement, le remboursement de la TVA, les subventions (Etat, Département, Région...), les fonds de concours, par l'emprunt.

e) Etat de la dette

ETAT DE LA DETTE SUR 20 ANS

ANNEE	Dettes en capital au 1er Janvier	Annuités à payer pour l'exercice	Dont		Variation d'Annuités (Ex N-1) - (Ex N)
			Intérêts + Frais	Amortissement	
2008	1 301 730.02	277 044.21	60 786.15	216 258.06	
2009	1 205 471.96	189 187.13	52 658.35	136 528.78	87 857.08
2010	1 074 913.73	881 875.98	89 905.02	612 670.96	-492 688.85
2011	1 337 686.28	215 229.15	54 003.65	161 225.50	466 646.83
2012	1 898 440.72	240 922.72	81 021.53	179 801.19	-25 693.57
2013	1 718 539.57	257 861.80	87 138.60	180 743.20	-18 059.08
2014	1 709 298.37	253 592.01	64 356.13	189 235.88	4 289.79
2015	1 620 080.48	382 422.36	68 745.00	315 677.35	-128 830.34
2016	3 668 962.36	301 815.93	103 659.42	198 076.51	80 808.42
2017	3 388 894.85	286 175.84	81 496.43	204 679.21	15 440.29
2018	3 164 205.64	277 239.45	75 838.63	201 400.82	8 939.19
2019	2 962 805.12	274 053.00	70 289.60	203 763.40	3 180.45
2020	2 759 041.72	247 040.77	63 424.07	183 616.70	27 012.23
2021	2 576 425.02	233 519.83	58 743.91	174 775.72	13 521.14
2022	2 400 649.30	229 119.44	54 276.33	174 843.11	4 400.19
2023	2 225 806.16	195 088.98	50 055.04	145 033.92	34 030.48
2024	2 080 772.27	180 606.20	48 612.42	144 083.78	-4 482.76
2025	1 938 678.46	174 267.86	39 605.92	134 661.77	16 339.51
2026	1 802 016.72	142 439.26	34 081.24	108 358.05	31 628.40
2027	1 683 658.07	131 863.27	31 648.22	100 214.05	10 578.02
2028	1 593 444.82	131 331.52	29 251.44	102 080.08	531.76

2- BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ASSAINISSEMENT

EXPLOITATION

DEPENSES par Chapitre	BP+DM 2017	BP 2018
011 Charges à caractère général	40 950.00	43 150.00
012 Charg. pers. et frais assimilés	12 000.00	17 000.00
014 Atténuations de produits		
022 Dépenses imprévues Fonct	3 919.58	2 629.91
023 Virement à la sect° d'investis.	184 000.00	119 000.00
042 Opérations d'ordre entre section	57 524.00	57 563.00
66 Charges financières	10 427.00	9 707.00
67 Charges exceptionnelles	2 100.00	2 100.00
Total DEPENSES	310 920.58	251 149.91

RECETTES par Chapitre	BP+DM 2017	BP 2018
002 Excédent antérieur reporté Fonc	189 086.58	112 919.91
042 Opérations d'ordre entre section	38 394.00	46 394.00
70 Ventes prod fab, prest serv, mar	83 440.00	91 766.00
75 Autres produits gestion courant		70.00
Total RECETTES	310 920.58	251 149.91

INVESTISSEMENT

DEPENSES par Chapitre	BP+DM 2017	RAR+BP 2018
001 Solde d'exécution d'inv. Reporté		67 393.77
020 Dépenses imprévues Invest	1 796.18	2 452.00
040 Opérations d'ordre entre section	38 394.00	46 394.00
16 Emprunts et dettes assimilées	54 242.00	54 717.00
21 Immobilisations corporelles		
23 Immobilisations en cours	273 500.00	192 600.00
Total DEPENSES	367 932.18	363 556.77

RECETTES par Chapitre	BP+DM 2017	RAR+BP 2018
001 Solde d'exécution d'inv. reporté	44 908.18	
021 Virement de la section de fonct.	184 000.00	119 000.00
040 Opérations d'ordre entre section	57 524.00	57 563.00
10 Dotations Fonds divers Réserves	1 500.00	118 650.77
13 Subventions d'investissement	80 000.00	68 343.00
Total RECETTES	367 932.18	363 556.77

3 - BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET SPANC

EXPLOITATION

DEPENSES par Chapitre	BP+DM 2017	BP 2018
002 Déficit antérieur reporté (fonc)		12 282.25
011 Charges à caractère général	13 134.06	5 000.00
67 Charges exceptionnelles		
Total DEPENSES	13 134.06	17 282.25

RECETTES par Chapitre	BP+DM 2017	BP 2018
002 Excédent antérieur reporté Fonc	134.06	
70 Ventes prod fab, prest serv, mar	13 000.00	17 282.25
Total RECETTES	13 134.06	17 282.25

INVESTISSEMENT

DEPENSES par Chapitre	BP+DM 2017	BP 2018
Non affecté		50 000,00
Total DEPENSES		50 000,00

RECETTES par Chapitre	BP+DM 2017	BP 2018
Non affecté		50 000,00
Total RECETTES		50 000,00

4 - BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET CCAS

FONCTIONNEMENT

DEPENSES par Chapitre	BP + DM 2017	BP 2018
011 Charges à caractère général	8 300,00	8 870,00
022 Dépenses imprévues Fonct	563,18	579,41
042 Opérations d'ordre entre section		
65 Autres charges gestion courante	1 250,00	1 250,00
Total DEPENSES	10 113,18	10 699,41

RECETTES

002 Excédent antérieur reporté Fonc	6 063,18	6 649,41
70 Produits des services	550,00	550,00
74 Dotations et participations	3 500,00	3 500,00
76 Produits financiers		
77 Produits exceptionnels		
Total RECETTES	10 113,18	10 699,41

**INVESTISSEMENT
DEPENSES**

27	Autres immos financières	5 572,11	10 972,11
Total	DEPENSES	5 572,11	10 972,11

RECETTES

001	Solde d'exécution d'inv. reporté	5 572,11	10 972,11
040	Opérations d'ordre entre section		
Total	RECETTES	5 572,11	10 972,11

Fait à SAINT GERMAIN LAVAL le 29 mars 2018.

Le Maire,
Alain BERAUD.

